

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 juillet 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	Monsieur Paul Marchand ; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS
	Monsieur Marchand effectue deux interventions auprès du conseil : A) M. Marchand est membre d'une chorale amateur et soumet une requête réclamant le soutien financier et matériel de l'arrondissement pour permettre l'épanouissement de cette pratique.	F. W. Croteau	LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DE LA DEMANDE DU CITOYEN MARCHAND.
	B) M. Marchand discute de la signalisation installée aux abords des salles de toilette de la piscine du centre Père-Marquette. Celle-ci devrait être, selon lui, davantage explicite pour éviter de fâcheux incidents.	F. W. Croteau	LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DE LA DEMANDE DU CITOYEN MARCHAND.

Mise à jour : 26/07/2012 Page 1 de 6

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Philippe Gingras	Monsieur Philippe Gingras ; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
	 M. Gingras effectue deux interventions auprès du conseil : A) M. Gingras discute de l'aménagement des liens cyclables situés dans le territoire de l'arrondissement. Il fait notamment état de la piste de la rue Saint-Zotique, qui se caractérise par l'isolement de la portion réservée aux cyclistes par la présence de voitures stationnées le long de la voie publique. Cette configuration aurait pour effet de limiter le champ visuel des automobilistes, ce qui impliquerait des risques de collision avec les cyclistes aux intersections. M. Gingras est d'avis que l'aménagement de cette piste devrait être revu pour améliorer la visibilité et, ainsi, la sécurité de ses usagers. 	J. Savard	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE L'AMÉNAGEMENT DES PISTES CYCLABLES RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DES SERVICES CENTRAUX DE LA VILLE. IL INDIQUE QUE LEUR CONFIGURATION TIENT COMPTE DE NORMES TECHNIQUES PRÉCISES, EN FONCTION DU CONTEXTE DE LEUR IMPLANTATION.
	B) M. Gingras rapporte que des flux de circulation considérables empruntent l'avenue Laurier Est et la rue Dandurand, pour éviter les feux de circulation de la rue Masson. La signalisation de ces voies de contournement devrait connaître une révision afin d'y atténuer les mouvements et les vitesses véhiculaires.	F. W. Croteau	LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, MENTIONNE QUE LE PHÉNOMÈNE DE CONTOURNEMENT DE LA RUE MASSON EST CONNU ET QUE LA SIGNALISATION DE L'AVENUE LAURIER EST ET DE LA RUE DANDURAND EST EN VOIE DE MODIFICATION, NOTAMMENT PAR L'AJOUT D'ARRÊTS OBLIGATOIRES DANS L'AXE EST-OUEST.

Mise à jour : 26/07/2012 Page 2 de 6

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Claude Gagné	Monsieur Claude Gagné ; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 : M. Gagné soumet deux questions au conseil :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
	A) M. Gagné dit constater le retrait de la fontaine d'eau qui se trouvait dans le parc de La Cité-Jardin. Il désire connaître les motifs à l'origine de ce geste, de même que les intentions de l'arrondissement quant au remplacement de cet équipement de mobilier urbain. B) Question référée à la Direction des travaux publics. Voir « Dossiers ouverts ».	J. Savard	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN PRÉCISANT QUE L'ABREUVOIR EN QUESTION A ÉTÉ RETIRÉ EN RAISON DE SON ÉTAT DE DÉSUÉTUDE, ESSENTIELLEMENT IMPUTABLE À DES BRIS DE TUYAUTERIE. CET ÉQUIPEMENT SERA REMPLACÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE REMISE EN FONCTION DES FONTAINES D'EAU, QUI S'AMORCERA À COMPTER DE L'EXERCICE 2013.
MM. Fernand Parisien et Marc Lalonde	Messieurs Fernand Parisien et Marc Lalonde ; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES
	MM. Parisien et Lalonde habitent aux 6821-6823, avenue de Chateaubriand. Ils indiquent que leur lieu de résidence fait l'objet d'une demande de démolition d'immeuble et ils désirent être informés au regard du cadre juridique régissant une telle prise de décision.	C. Paquette	LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, SIGNALE QUE L'ÉDIFICE VISÉ SE TROUVE LOCALISÉ À L'INTÉRIEUR D'UN SECTEUR PATRIMONIAL NORMÉ PAR LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME. QUANT À LA PROCÉDURE APPLICABLE, UNE TELLE DEMANDE DE DÉMOLITION EST ASSUJETTIE À UNE ÉVALUATION PORTANT SUR LES QUALITÉS ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES DE L'IMMEUBLE, DE MÊME QU'À UNE ÉTUDE PUBLIQUE CONDUITE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU). LE CCU REND DÉCISION QUANT À L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER SON AVAL À UNE DÉMOLITION, COMPTE TENU NOTAMMENT DU PROJET DE REMPLACEMENT OBLIGATOIREMENT PROPOSÉ PAR LE PROMOTEUR.

Mise à jour : 26/07/2012 Page 3 de 6

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gilles Laporte	Monsieur Gilles Laporte; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS
	M. Laporte habite la 23 ^e Avenue et déplore que cette voie publique serait littéralement devenue un lieu de remisage de véhicules. Cette situation serait selon lui une véritable source de nuisance pour les résidants, sans compter qu'elle nuit à leur accès au stationnement sur rue dans le secteur. Des actions sont souhaitées de la part des services policiers afin d'administrer des contraventions aux véhicules stationnés au même endroit pendant plus de 24 heures.	F. W. Croteau	LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN PRÉCISANT QU'UN PROJET DE RÈGLEMENT EST À L'ÉTUDE EN VUE D'ENCADRER L'UTILISATION ABUSIVE DE L'ESPACE PUBLIC À DES FINS DE STATIONNEMENT. IL EST ÉGALEMENT NOTÉ QU'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION S'EFFECTUE SUR LA BASE DE PLAINTES SOUMISE AUX SERVICES POLICIERS.
M. Omer Briand	Monsieur Omer Briand; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES
	M. Briand soumet deux questions au conseil : A) M. Briand signale qu'un camion se trouve constamment		LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INVITE LE CITOYEN
	stationné sur la 24 ^e Ávenue, aux abords de l'intersection de la rue Beaubien Est. Il y aurait lieu d'imposer une contravention, voire de procéder au remorquage de ce véhicule.	F. W. Croteau	BRIAND À COMMUNIQUER AVEC LES SERVICES POLICIERS AFIN QUE DES SUITES APPROPRIÉES SOIENT ACCORDÉES À CETTE REQUÊTE.
	B) Question référée. Voir « dossiers ouverts »		

Mise à jour : 26/07/2012 Page 4 de 6

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Guillaume Robert	Monsieur Guillaume Robert; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
	M. Robert représente une association naissante de commerçants de l'avenue Papineau. Il aborde les impacts de la réalisation de travaux de réparation de la voie publique sur la desserte commerciale sur cette artère. Bien qu'il reconnaisse les efforts de la Ville pour en améliorer les infrastructures, la municipalité aurait intérêt à coordonner davantage les efforts de l'arrondissement et des services centraux, de même qu'à mettre en œuvre une stratégie communicationnelle davantage proactive à l'endroit des résidants et commerçants, en diffusant notamment des avis de travaux, moyennant un délai raisonnable.	F.W. Croteau	LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, BROSSE UN APERÇU DES TRAVAUX EN COURS, QUI PERMETTRONT UN RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE ET L'AJOUT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE MOBILIER URBAIN. CES INTERVENTIONS CONTRIBUERONT À L'AMÉLIORATION DE LA TRAME DE L'AVENUE PAPINEAU.
		J. Savard	LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, RECONNAÎT QU'UNE PARTIE DES DIFFICULTÉS RAPPORTÉES PAR M. ROBERT RENVOIE À L'EXÉCUTION D'URGENCE DE DIVERS TRAVAUX D'AQUEDUC, DONT LA DÉSAFFECTION DE 5 ENTRÉES D'EAU.
		F. Limoges	LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, CONVIENT DES INCONVÉNIENTS OCCASIONNÉS PAR LES TRAVAUX, TOUT EN SE RÉJOUISSANT DE L'INTENTION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE PAPINEAU DE VOULOIR SE REGROUPER.
Mme Hélène Caron	Madame Hélène Caron ; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS
	Mme Caron demande que soit envisagée la création d'un nouveau jardin communautaire municipal au sein du parc Du Pélican. Elle fait état d'une bande de terrain disponible bordant la 2 ^e Avenue, près du boulevard Saint-Joseph Est, qui pourrait se prêter à l'aménagement de jardinets collectifs.	F. W. Croteau	LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, MONSIEUR FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LE PARC EN QUESTION CONSTITUAIT NAGUÈRE UN DÉPOTOIRE. COMPTE TENU DE L'AMPLEUR DE LA CONTAMINATION DES SOLS, L'AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE SE VOIT FORCÉMENT EXCLUE.

Mise à jour : 26/07/2012 Page 5 de 6



Mise à jour : 26/07/2012 Page 6 de 6

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 juillet 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Une seule question a été soumise dans le délai imparti via l'Internet en prévision de cette séance. Celle-ci a été référée au service compétent ; voir « Dossiers ouverts ».